

PLAN DE SITUATION

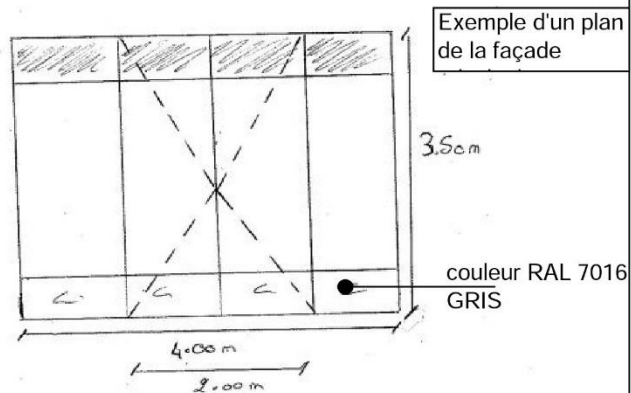
disponible sur le site www.geoportail.gouv.fr



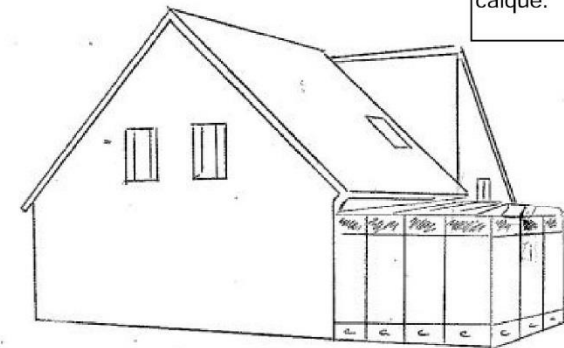
PLAN DE MASSE



PLAN DES FAÇADES



INSERTION DE LA CONSTRUCTION



PHOTOGRAPHIE DU LIEU D'IMPLANTATION



Implantation du projet

La photographie doit être de bonne qualité et si possible en couleur .

Version septembre 2016

EXTENSION À UNE HABITATION

Une déclaration préalable suffit si **l'extension fait au plus 40 m²** et si la surface de plancher totale ou l'emprise au sol après travaux est inférieure à 150 m².

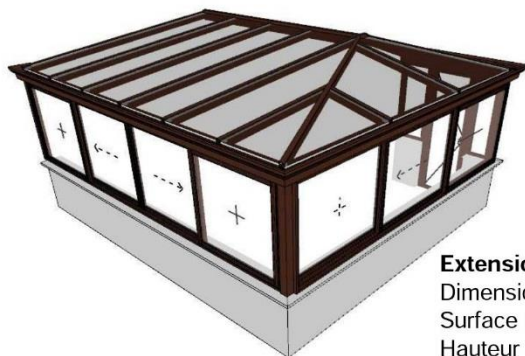
Au-delà, une demande de permis de construire sera nécessaire.

Le dossier de demande devra être déposé en **4 exemplaires (formulaire et pièces)**
à : **LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE**

Contact :

Horaires d'ouverture :

DESCRIPTIF DE LA CONSTRUCTION



Extension :

Dimensions : 4,00 x 3,50 m

Surface : 14,00 m²

Hauteur : 3,50 m

Toiture : ALU + vitre

Menuiserie : ALU, RAL 7016

FORMULAIRE : Déclaration Préalable (DP)

Cerfa 13703*05 (disponible sur le site www.service-public.fr)

Cadres à remplir :

Cadres 1 et 2 : Identité et coordonnées du déclarant

Cadre 3 : Renseignements sur le terrain avec ses références cadastrales

Cadre 4 : Le projet (nature et surface de plancher)

Cadre 5 : Engagement et signature

DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AUX CALCUL DES IMPOSITIONS

Cadre 1 : Renseignements concernant les constructions

Cadre 5 : Engagement et signature

PIÈCES À FOURNIR (voir exemples ci-après)

- Plan de situation
- Plan de masse à l'échelle
- Plan des façades à l'échelle